

18. Etant donné l'ampleur des besoins et des attentes auxquels il faut répondre, les partenariats, alliances et autres mécanismes de coopération avec les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, acteurs de la société civile et secteur privé constituent de puissants instruments pour apporter une réponse cohérente et coordonnée à ces besoins, sur la base d'une répartition plus efficace des tâches, de l'expérience et des ressources. L'Organisation continuera à collaborer avec les autres institutions du système des Nations Unies et à coordonner ses activités avec elles, contribuant ainsi au renforcement du système, et ce par des interventions complémentaires, en particulier pour la poursuite des objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire. Au niveau des pays, l'accent sera essentiellement mis sur la programmation conjointe de la coopération pour le développement dans le cadre des Bilans communs de pays (CCA) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et sur la collaboration avec la Banque mondiale/le FMI dans le contexte du Cadre de développement intégré (CDI) et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'UNESCO soutiendra aussi les efforts visant à faire participer les principaux bailleurs de fonds bilatéraux à la programmation conjointe au niveau des pays.

19. Les contributions extrabudgétaires - qu'elles proviennent de l'ONU, de donateurs bilatéraux, de banques multilatérales de développement, de fondations et autres acteurs de la société civile et du secteur privé - resteront une source essentielle de financement pour permettre à l'UNESCO d'atteindre ses objectifs et d'avoir la portée et l'impact nécessaires, en particulier aux niveaux régional et national. Il est absolument indispensable à cet effet de mieux harmoniser les objectifs stratégiques du 31 C/4 approuvé, les priorités du programme et budget ordinaires et les activités pour lesquelles un financement extrabudgétaire est proposé. Le texte de cadrage qui a été prescrit fera apparaître plus nettement, dans les futurs documents de programme et de budget, les partenaires qu'il est prévu d'associer à l'exécution des activités ainsi que leurs rôle et contribution respectifs.

Quelles autres mesures seraient à prendre pour mieux tenir compte, dans la programmation future, du lien et de la complémentarité entre le Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires ?

Le texte de cadrage proposé doit-il figurer au niveau du grand programme ? Au niveau du programme ou du sous-programme ? Doit-il aussi être indiqué pour les stratégies et programmes régionaux et sous-régionaux et intégré dans ceux-ci ?

III. Structure et présentation du 32 C/5

20. Après la Conférence générale, le Secrétariat a déployé des efforts considérables pour revoir la formulation des résultats escomptés tels qu'ils figuraient dans le projet de 31 C/5, en les alignant davantage sur les stratégies, priorités et activités prévues.

Etes-vous satisfait de la présentation et de la formulation des résultats escomptés révisés au niveau des axes d'action tels qu'ils apparaissent dans le Programme et budget approuvés 2002-2003 (31 C/5) ? Y a-t-il des améliorations à apporter ? Où et comment ?